



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES **REUNION DU 03 mars 2020**

Membres présents : Max Gouès, Gilbert Le Gall, Lydie Le Lay, Jacques L'Hour, Denis Le Dez et Jean Pierre Héréus.

Excusés : Joël L'Anton et Alain Quéau.

Réunion à Brest, ouverture de séance à 16h45.

1° Courriers, courriels :

Passage en revue de tous les courriers et mails reçus depuis le 06 février. Des réponses ont déjà été apportées à la plupart de ceux-ci.

2° Litiges :

Dossiers transmis par la commission de discipline.

1 - Match U17 D2 poule A du 08/02 GJ Aven Pont Aven contre GJ Coray Scaër :

Un joueur licencié à Bannalec FG a joué ce jour dans l'équipe 1 du GJ Aven Pont Aven. Il y a bien une entente entre ce club et ce groupement mais avec l'équipe 2 de celui-ci. Un autre joueur du GJ Aven Pont Aven n'était pas qualifié à la date du match.

La commission donne donc match perdu par pénalité au GJ Aven Pont Aven soit :

GJ Aven Pont Aven	-1 point / 0 but
GJ Coray Scaër	3 points / 8 buts

2 - Match U16 D3 poule B du 08/02 GJ Côte Léonarde contre AS Landéda :

La commission considère que le dossier est clos.

3 - Match U17 D1 poule A du 08/02 Ergué Gabéric Am contre Plouvorn Ag :

L'arbitre signale un bug sur la FMI, un joueur n'apparaissant pas sur celle-ci.

La commission ne donne aucune suite.

3° Nouveau logiciel FFF :

Rien à signaler.

4° Championnats :

La commission s'inquiète du déroulement de la saison : va-t-il falloir repousser la fin de saison ? La date du 18/04 qui était la dernière libre est sollicitée.

5° Coupes :

La commission constate que 10 matches sont sans score pour ces 1/16èmes de finales en U14, U15, U16 et U17. Elle décale donc ces matches au 14/03, les 1/8èmes sont repoussées au 11/04 et les ¼ au 18/04. Pour la catégorie U18 le calendrier reste



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

inchangé, la commission procède au tirage des 1/8èmes, les équipes sont réparties en 2 zones géographiques.

Un communiqué va être publié sur le site pour indiquer que la commission est à la recherche d'un club support pour l'organisation des finales le 23/05, de préférence dans la partie sud du département.

6° Matches remis :

Comme déjà noté précédemment le report de match devient de plus en plus difficile. La commission sera amenée à être moins souple concernant les demandes de report. L'alinéa 1 de l'article 5 du règlement championnat des jeunes (foot à 11) précise : Demande de modification au calendrier officiel. Changement de date.

Tout match remis ou à rejouer doit se dérouler à la date fixée par la Commission des Jeunes compétente et obligatoirement avant les deux dernières journées de championnat. Les demandes de modifications pour *motifs exceptionnels* (sélections, examens, voyages scolaires) doivent être sollicitées 30 jours ouvrés avant la date fixée initialement au calendrier.

L'avancement d'une rencontre doit être privilégié.

Les demandes de report pour voyage scolaire ne seront prises en compte qu'à partir de 3 joueurs concernés à minima et sur présentation d'un justificatif.

Clôture de la séance à 18h30 :

Prochaine réunion : le 18/03 à Quimper à 17 h 00.

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES